

Charte éthique du Fonds Roberto Cimetta

Cette charte expose les valeurs que le Fonds Roberto Cimetta souhaite défendre, telles que les ont approuvées son Conseil d'Administration, le Comité de ses fondateurs et le Comité de ses experts.

Elle a été rédigée pour la première fois à Amman, Jordanie en septembre 2012 et réactualisée en 2016.

Les postulants aux fonds proposés par le Fonds Roberto Cimetta sont invités à en prendre connaissance préalablement à leur demande. Si leur demande est acceptée ils devront respecter les valeurs défendues par la charte.

L'action du Fonds Roberto Cimetta s'inscrit dans les recommandations de nombreux agendas de politiques culturelles et textes de références dont les plus importants sont : [La Déclaration universelle des droits de l'homme](#), [La Déclaration de Fribourg sur les Droits Culturels](#), [la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#), [l'Agenda 21 de la Culture](#) et [l'Agenda européen de la Culture à l'ère de la mondialisation](#).

Le FRC défend la liberté d'expression, de création et veut promouvoir le libre-arbitre. Il considère que le développement artistique et culturel de chacun, quel qu'il/elle soit, est une des conditions favorisant ces libertés.

Pour achever ce développement, il lui apparaît que le partenariat international soit un des outils essentiels, et par conséquent il se veut au service de la circulation et de la rencontre physique des individus, au-delà des frontières physiques, culturelles et sociales.

De nos jours, la vie professionnelle d'un artiste ou d'un opérateur culturel ne peut se développer sans mobilité transnationale. Cette mobilité induit des bénéfices directs et indirects sur le développement culturel local dans le pays d'accueil aussi bien que dans le pays de départ.

Dans un contexte mondial où de nombreux conflits se nourrissent de fractures culturelles, le FRC considère la responsabilité des autorités publiques face aux défis culturels aussi déterminante que face à d'autres défis (éducation, santé publique, cohésion sociale).

Le FRC œuvre à la dignité des producteurs et des artistes, à leur libre-choix, à leur autonomie financière. Le FRC valorise l'action culturelle et artistique et reconnaît son rôle essentiel dans le développement de la démocratie. Son soutien s'adresse à des initiatives apolitiques, non-confessionnelles et non-lucratives.

Le FRC veut renforcer la solidarité au sein du monde artistique et culturel et tente d'agir sur les déséquilibres géographiques qui affectent les partenariats internationaux artistiques et culturels d'aujourd'hui. Le FRC affirme le besoin de traiter les obstacles à la circulation internationale pour toute pratique artistique, particulièrement la question des visas, et promeut les droits des artistes à de bonnes conditions de travail. Le FRC affirme le besoin de sauvegarder la diversité des expressions culturelles nécessaire à toute cohésion sociale et la transmission des valeurs.

L'objectif du FRC est de modifier la perception usuelle de la mobilité transnationale et de l'hospitalité afin qu'elle soit reconnue comme un processus d'apprentissage positif, comme un investissement partagé, comme un facteur de durabilité.

Le FRC soutient que l'art et la culture contribuent à l'émergence et à la résolution des conflits. Le FRC considère que la circulation des artistes est un facteur de paix. Le FRC considère que la biodiversité, la diversité culturelle, et le pluralisme démocratique sont parties d'un même enjeu.